



Autorisation de transfert, d'hospitalisation et d'intervention médicale ou chirurgie d'urgence

Je soussigné(e),

(mère, père, tuteur)

demeurant :

représentant légal de (nom et prénom de l'enfant),

né(e) le (date de naissance de l'enfant),

autorise la crèche « Les Petits Capcinois » à faire hospitaliser mon
fils (ma fille) en cas d'urgence prioritairement à l'hôpital le plus proche.

J'autorise le médecin à pratiquer en urgence les soins nécessaires.

Fait à

Le

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvée »)



Photos, vidéos et images

Je soussigné(e),

(mère, père, tuteur)

responsable de l'enfant :

autorise le personnel de la crèche « Les petits Capinois » à photographier / filmer mon enfant dans le cadre des activités proposées individuellement et/ou en groupe.

Ces images seront exclusivement destinées à l'usage des familles, ainsi qu'au site internet de la Communauté des Communes.

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)



Fiche d'autorisation de sortie

Je soussigné(e),

(Mère, père, tuteur)

autorise mon enfant :

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport à pieds (parc située à Les Angles ou toute autre activité à l'intérieur du village).

A participer à des activités extérieures à la structure nécessitant un transport en bus (visites des écoles, fermes, parcs...).

Les visites et le moyen de transport seront informées par écrit (affichage au sein de la crèche).

L'autorisation est valable pour toute la durée d'accueil de l'enfant

Fait à

Le

Signature (précédée de la mention « lu et approuvée »)



Documents à fournir

- Carnet de santé de l'enfant (photocopie des vaccinations).
- Justificatif d'immatriculation CAF (même si vous ne percevez pas de prestations) faisant apparaître le n° d'allocataire, à défaut votre feuille d'imposition.
- Attestation de la carte vitale ou de l'assurance maladie privée.
- Attestation d'assurance responsabilité civile (en général liée au contrat d'assurance habitation) au nom de l'enfant.
- Certificat d'aptitude à la vie en collectivité.
- Livret de famille.
- Ordonnance d'antipyrétique si fièvre.
- Livret d'accueil à compléter

Merci de bien vouloir apporter les documents originaux, ainsi que leur photocopie.



Fiche d'inscription

Enfant

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance :
Médecin traitant :

Mère

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Fixe : Portable :
Profession : Employeur :

Père

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Fixe : Portable :
Profession : Employeur :

Autorité Parentale conjointe : oui non

Si non merci d'indiquer le nom de la personne exerçant l'autorité :

Numéro et nom de l'allocataire :

RSA : **Oui/Non** **Prime d'activité : Oui /Non**

Nom, prénom, adresse et numéros de téléphone des personnes autorisées à récupérer votre enfant :

Objet : loi sur la vaccination : quels changements pour vos enfants ?

"Chers parents,

Nous nous sommes réunis lundi soir avec l'équipe de la crèche pour réfléchir autour de la vaccination.

Vous savez sûrement que la loi a rendu obligatoire 11 vaccins pour les enfants nés en 2018.

En tant que collectivité nous sommes soumis à ce règlement.

Je sais que vous n'êtes pas tous partant pour faire vacciner vos enfants mais nous sommes contraints de protéger vos enfants et ceux des autres, en particulier les nourrissons qui sont les plus à risque de développer des complications. En effet plus les enfants sont vaccinés et moins il y a de risque d'épidémie au sein de la crèche.

Comme il l'est convenu dans le texte de loi vous nous verrez obligés de refuser les enfants qui ne sont pas à jour dans un délai de 3 mois.

N'hésitez pas à me solliciter pour un rendez-vous si vous avez des craintes particulières.

Pour les enfants nés avant 2018 seuls les vaccins DT polio restent obligatoires conformément à la loi. Nous vous recommandons vivement d'effectuer les autres vaccins en particulier le vaccin R.O.R. aux vues des recrudescences des cas de rougeole notamment.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou remarque et nous comptons sur votre coopération afin de pouvoir appliquer ces mesures le plus simplement possible.

Merci aussi de penser à glisser le carnet de santé de vos enfants dans les sacs à langer afin de faciliter nos échanges lors de mes visites mensuelles !

Bonne journée à tous

Dr Elodie Landes (maman d'Eline)"

A La Llagonne, le 6 décembre 2018.



Mme Esther Moquet,
Responsable petite enfance,
Communauté de communes Pyrénées Catalanes.

